



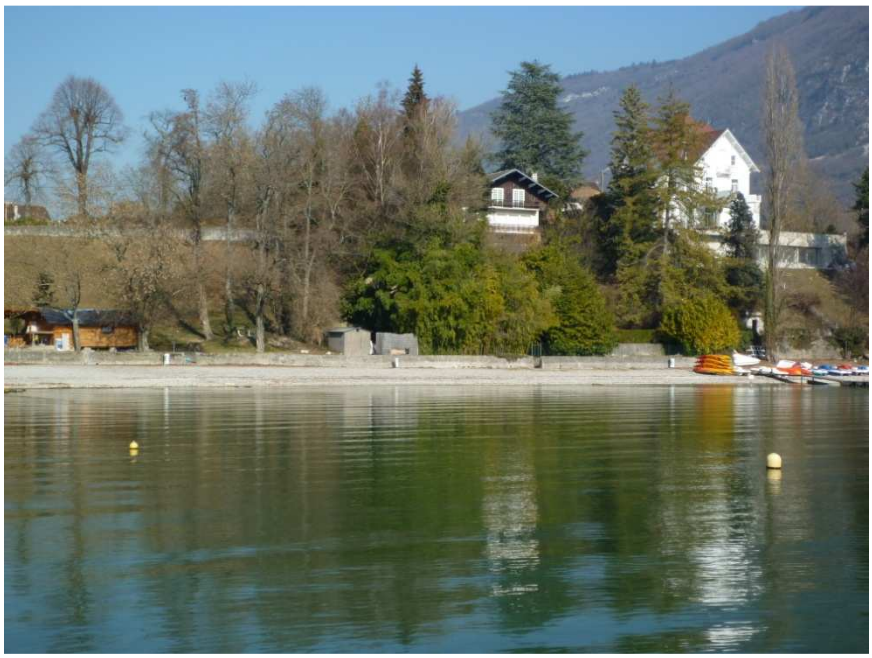
*Commune de Chindrieux*

# ETUDE SUR LA QUALITE DES EAUX DE BAIGNADE

# COMMUNE DE CHINDRIEUX (73310)

**Elaboration du profil de vulnérabilité**

Plage de Châtillon









# SOMMAIRE

**SOMMAIRE** ..... **2**

**PREAMBULE** ..... **3**

**SYNTHESE DES DONNEES EXISTANTES** ..... **4**

1. LOCALISATION DE LA PLAGE DE CHATILLON ..... 4
2. BASSIN VERSANT ASSOCIE A LA PLAGE ETUDIEE ..... 6
3. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET GEOMORPHOLOGIQUE ..... 7
4. CONTEXTE CLIMATIQUE ..... 8
5. CONTEXTE LACUSTRE ..... 8
6. OCCUPATION DES SOLS ET RESEAU HYDROGRAPHIQUE ..... 9
7. DESCRIPTION DE LA PLAGE ..... 11
8. BILAN DES ANALYSES ARS DE 2007 A 2010 ..... 12

*8.1. Classement de la plage de Châtillon ..... 12*
*8.2. Résultats d'analyses ARS de 2007 à 2010 ..... 13*
*8.3. Comparaison des classements selon les deux directives ..... 16*
*8.4. Etude de l'influence de la pluviométrie sur la contamination de la plage de Châtillon ..... 16*
*8.5. Potentiel de prolifération des macroalgues et potentiel de prolifération phytoplanctonique ..... 19*

**DIAGNOSTIC DES RESEAUX** ..... **20**

9. DIAGNOSTIC DE L'ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES ..... 20

*9.1. Station d'épuration ..... 20*
*9.2. Poste de relèvement des eaux usées ..... 20*
*9.3. Assainissement non collectif ..... 22*

10. DIAGNOSTIC DU RESEAU D'EAUX PLUVIALES ET DES COURS D'EAU ..... 23

**BILAN DES SOURCES POTENTIELLES DE CONTAMINATION** ..... **28**

**PRECONISATIONS** ..... **30**

11. PLAN D'ACTIONS ..... 30

*11.1. Mise en place d'indicateurs d'alerte ..... 30*
*11.2. Actions sur les postes de relevage ..... 30*
*11.3. Actions sur le réseau d'eaux pluviales ..... 30*

**ANNEXES** ..... **31**







# PREAMBULE

La réglementation relative au suivi de la qualité des eaux de baignade a fortement évolué en 2006. En effet, la Directive Européenne n° 2006/7/CE apporte de nouvelles dispositions par rapport à la réglementation appliquée depuis 1976 :

- Le contrôle de deux paramètres bactériologiques : entérocoques intestinaux et *Escherichia coli*,

- Des critères de classement des zones de baignade plus sévères,

- La nécessité de définir les profils des eaux de baignade en fonction notamment de leurs caractéristiques physiques, hydrologiques et de leurs risques de vulnérabilité aux pollutions. Trois types de profil peuvent être élaborés :

**Profil de type 1 : Le risque de pollution de l'eau de baignade n'est pas avéré**
L'eau de baignade est de qualité « suffisante », « bonne » ou « excellente » au sens de la directive 2006/7/CE (simulation à partir des résultats du contrôle sanitaire des quatre dernières saisons balnéaires).
**Profil de type 2 : Le risque de contamination est avéré et les causes sont connues**
L'eau de baignade est de qualité « insuffisante » au sens de la directive 2006/7/CE (simulation à partir des résultats du contrôle sanitaire des quatre dernières saisons balnéaires).
L'identification et l'évaluation des sources de pollution est simple ou les causes de contamination et leurs impacts sont connus.
**Profil de type 3 : Le risque de contamination est avéré et les causes sont insuffisamment connues**
L'eau de baignade est de qualité « insuffisante » au sens de la directive 2006/7/CE (simulation à partir des résultats du contrôle sanitaire des quatre dernières saisons balnéaires).
L'identification et l'évaluation des sources de contamination est complexe ou les causes de contamination et leurs impacts sont insuffisamment connus.

- Des mesures de gestion à prendre dans des circonstances exceptionnelles (information du public, interdiction temporaire de baignade),

- La participation et l'information du public.

Ces nouvelles évolutions réglementaires posent de nouveaux enjeux dans la gestion de la qualité de l'environnement littoral. **Outre la diminution des normes impératives de la qualité des eaux, il ne s'agit plus de se contenter de surveiller l'état du milieu mais aussi de rechercher et réduire les sources de pollution.** Cette meilleure compréhension des phénomènes associés à la recherche des problèmes en amont est une approche innovante dans la gestion de l'environnement littoral. La gestion durable et « intelligente » des rejets est ainsi visée.

Les investigations menées dans ce cadre permettront d'établir les actions à prévoir en vue de l'amélioration de la qualité des eaux récréatives.

Dans ce cadre, la Communauté d'Agglomération du Lac du Bourget (CALB) et la commune de Chindrieux ont souhaité mettre en œuvre une étude afin de répondre à ce contexte et ainsi d'anticiper la réglementation.
Il s'agit d'un **profil de type 1**.Un recensement et une évaluation des sources potentielles de pollution ont été effectués sur le bassin versant de la plage de Châtillon. Des campagnes de prélèvements et analyses ont également été menées afin de d'évaluer l'impact de ces sources de contamination.

# SYNTHESE DES DONNEES EXISTANTES

## 1. Localisation de la plage de Châtillon

La commune de Chindrieux est située dans le département de la Savoie. Elle présente plusieurs zones de baignade sur le lac du Bourget dont la plage de Châtillon.

.




**Figure 1 : situation de la commune de Chindrieux sur le territoire français**

Superficie de la commune : 16,42 km²
Population : 1 241 habitants (INSEE 2011)
Densité de la population : 75 habitants/km²
Altitude : minimum 227 m – maximum 900 m
Saison balnéaire : surveillée en juillet et août
Population durant la saison balnéaire : environ 1250 habitants




**Figure 2 : localisation de la plage de Chatillon (source : www.geoportail.fr, carte IGN)**




**Figure 3 : vue aérienne de Chindrieux (source : www.geoportail.fr)**




**Figure 4 : vue aérienne de la plage de Chatillon sur la commune de Chindrieux (source : www.geoportail.fr)**

## 2. Bassin versant associé à la plage étudiée

La plage se situe au nord-est du lac du Bourget.




**Figure 5 : zone d'étude concernant la plage de Châtillon (source : www.geoportail.fr ; IGN)**

# 3. Contexte géologique et géomorphologique

Le lac du Bourget est le plus grand lac naturel de France, avec un volume de 3,6 km$^3$ pour une longueur de 18 km, une largeur moyenne de 3 km et une profondeur maximale de 145 m. Il prend place dans un profond sillon, encadré par deux chaînons jurassiens, celui du Mont du Chat, à l'ouest, et celui du Gros Foug - Corsuet à l'est. Ce val jurassien est orienté nord-sud, ouvert dans le cœur d'un large synclinal qui était essentiellement occupé par des molasses miocènes. Au quaternaire ce val a été évidé et "surcreusé" de plus de 150 m sous la surface actuelle des eaux par une langue du glacier rhodanien. Ce val s'est ensuite progressivement comblé à partir des dépôts glaciaires, puis par des apports (alluvionnaires). (sources : CISALB et Chapron E., Géologie alpine, mémoire H.S., n° 30, 1999).

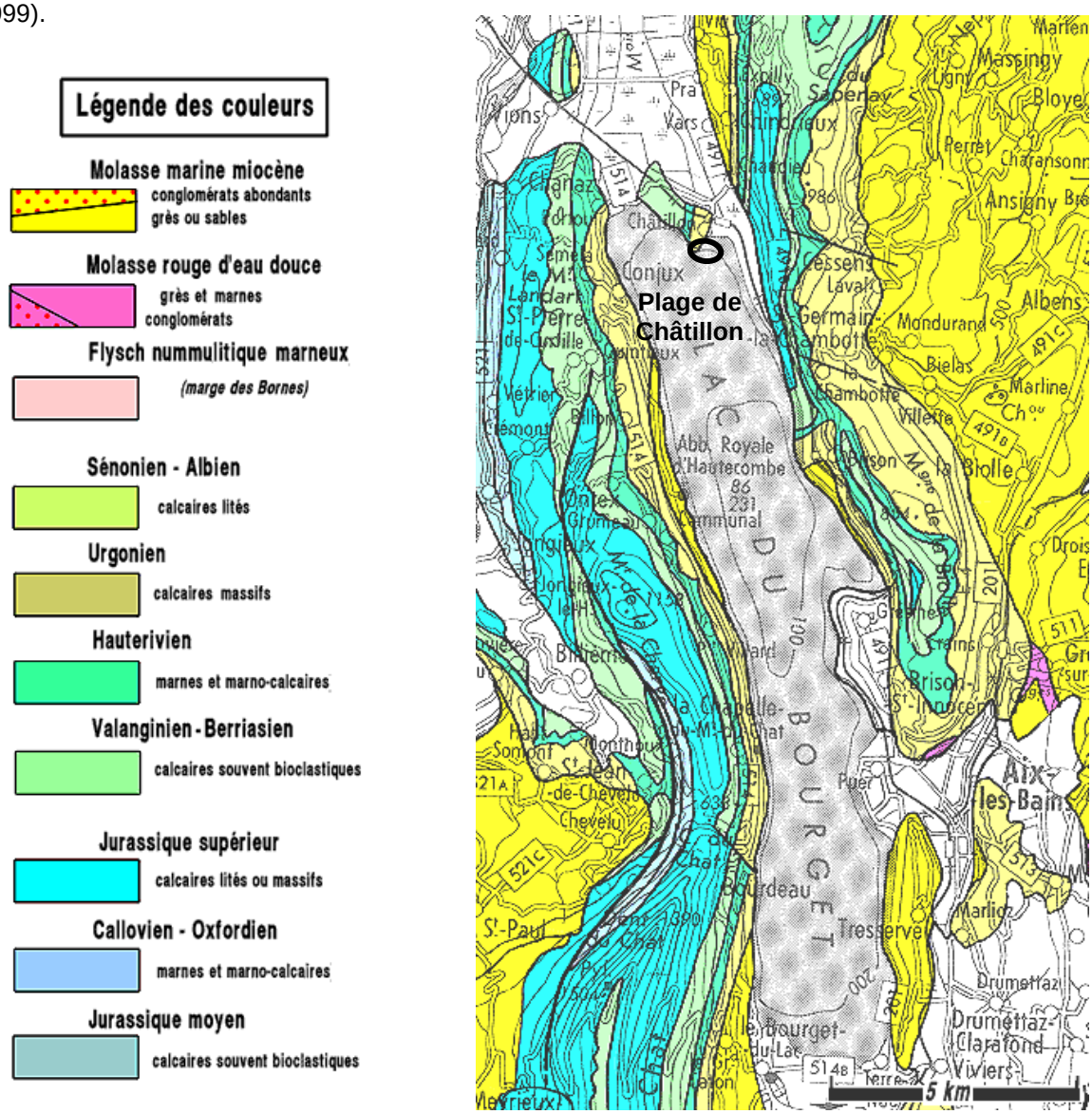



**Figure 6 : carte géologique simplifiée des Alpes occidentales (Gidon M. ; éditions Didier & Richard et B.R.G.M. ; 1977)**

# 4. Contexte climatique

- Précipitations et température

La hauteur de précipitation moyenne (1974-2008) sur une année est de 1258 mm, soit une moyenne de 104,8 mm par mois. La température moyenne (1974-2008) sur une année est de 11,3 °C (données : CISALB 2008).

- Vents

La topographie du lac, tout en longueur et bordé sur ses flancs ouest et est par deux massifs, canalise naturellement le vent dans un axe nord-sud. Les vents de sud est et sud ouest prédominent en été et en automne. Le mont Landard, à cause de la petitesse de sa taille, et la trouée de Chautagne laissent la porte ouverte aux vents qui soufflent de nord et du nord ouest, surtout en hiver et au printemps. (source : J. Pallière, le lac du Bourget : lac majeur de France, La Fontaine de Siloë, 2003)

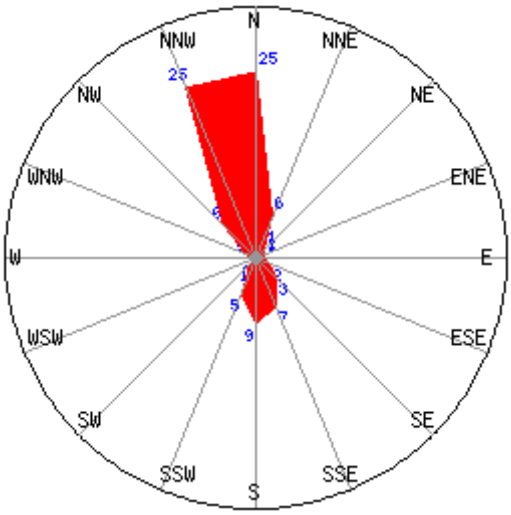



**Figure 7 : observation de l'orientation des vents de 2000 à 2010 au Bourget-du-Lac (source : www.windfinder.com)**

# 5. Contexte lacustre

Les courants de surface sont principalement liés au vent. Le déplacement des masses d'eau se fait suivant la force et à la direction du vent. Les vents étant d'ordinaire assez faibles sur la zone de baignade, les courants de surface sont de manière générale peu importants.

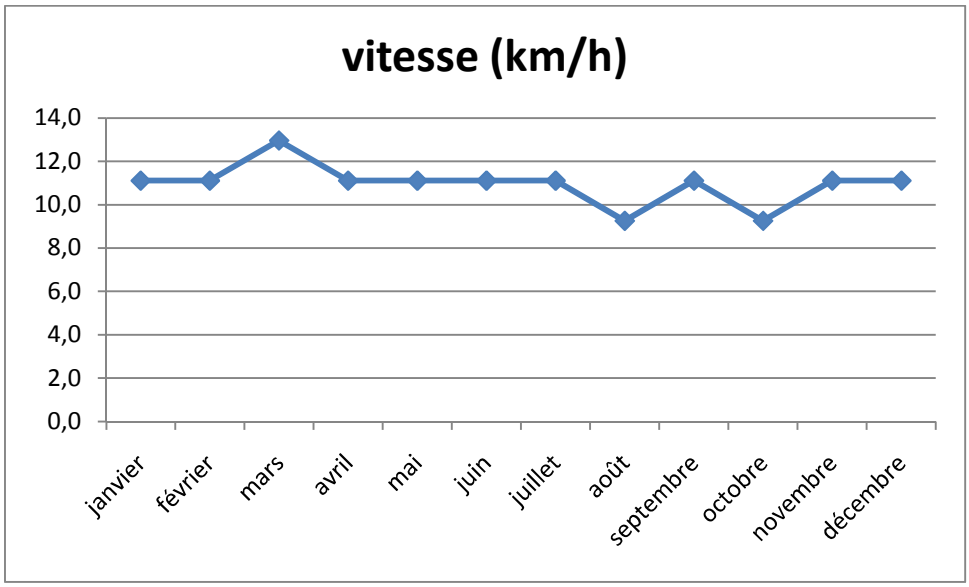



**Figure 8 : observation de la vitesse moyenne du vent de 2000 à 2010 au Bourget-du-Lac (source : www.windfinder.com)**

## 6. Occupation des sols et réseau hydrographique

La plage de Châtillon est située dans un contexte principalement agricole et forestier. De ce fait, le risque de contamination de l'eau de baignade par des éléments chimiques (produits phytosanitaires et engrais) ou bactériologiques (élevage) peut être envisagé.

.

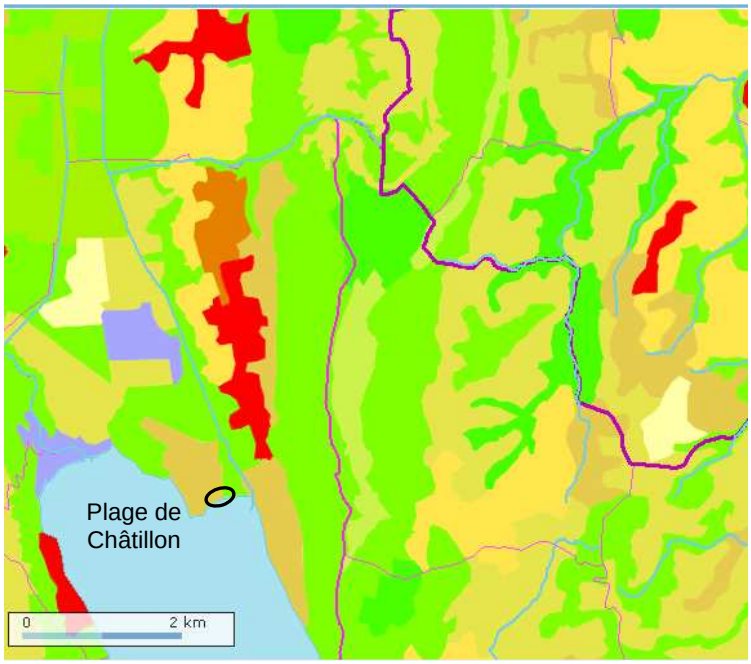



**Figure 9 : occupation des sols de la commune (source : www.geoportail ; Corine Land Cover 2006)**

Légende :

**Territoires artificialisés**

Tissu urbain discontinu : espace structuré par des bâtiments. Les bâtiments, la voirie et les surfaces artificiellement recouvertes coexistent avec des surfaces végétalisées et du sol nu, qui occupent de manière discontinue des surfaces non négligeables.

**Territoires agricoles**

Systèmes culturaux et parcellaires complexes : juxtaposition de petites parcelles de cultures annuelles diversifiées, de prairies, et /ou de cultures permanentes complexes.

Terres arables hors périmètres d'irrigation : céréales, légumineuses de plein champ, cultures fourragères, plantes sarclées et jachères. Y compris les cultures florales, forestières (pépinières) et légumières (maraîchage) de plein champ, sous serre et sous plastique, ainsi que les plantes médicinales, aromatiques et condimentaires. Non compris les prairies.

Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants : surfaces essentiellement agricoles, interrompues par de la végétation naturelle.

Vignobles : surfaces plantées de vignes.

Prairies : surfaces enherbées denses de composition floristique composées principalement de graminacées non incluses dans un assolement. Principalement pâturées, mais dont le fourrage peut être récolté mécaniquement. Y compris des zones avec haies (bocages).

**Forêts et milieux semi-naturels**

Forêts de feuillus : formations végétales principalement constituées par des arbres, mais aussi par des buissons et arbustes, où dominent les espèces forestières feuillues.

Forêts mélangées : formations végétales principalement constituées par des arbres, mais aussi par des buissons et arbustes, où ni les feuillus ni les conifères ne dominent.

Pelouses et pâturages naturels : herbage de faible productivité. Souvent situés dans des zones accidentées. Peuvent comporter des surfaces rocheuses, des ronces et des broussailles.

**Surfaces en eau et zones humides**

Plans d'eau : étendues d'eau, naturelles ou artificielles, de plus de 25 hectares.

Marais intérieurs : terres basses généralement inondées en hiver et plus ou moins saturées d'eau en toutes saisons.

Réseau hydrographique

**Limites administratives**

Limites administratives de communes

# 7. Description de la plage

Cette description de la zone de baignade comprend une description physique de la plage, la fréquentation moyenne de la plage (données moyennées de 1998 à 2009), un inventaire des équipements présents aux abords de la plage ainsi qu'un recensement des activités humaines susceptibles d'impacter la qualité microbiologique des eaux de baignade.

**Tableau 1 : description de la zone de baignade**

| | **Plage de Châtillon** |
|---|---|
| **Description physique** | |
| Longueur (m) | 45 |
| Largeur (m) | 70 |
| Nature de la plage | graviers |
| Végétation immergée | oui (macrophytes herbiers) |
| **Fréquentation moyenne** | |
| personnes/jour (données SDIS 2010) | 210 |
| **Equipements** | |
| Baignade surveillée | Oui en juillet et août |
| Site aménagé | oui |
| Animaux autorisés | non |
| Site équipé de douches | oui |
| Site avec point d'eau potable | oui |
| Site équipé de toilettes | oui |
| Site disposant d'un poste de secours | oui |
| Affichage, information du public | oui |
| Parking | oui |
| Zone Camping Cars | non |
| **Activités** | |
| Mouillage à proximité | oui |
| Sports nautiques | oui |
| Autorisation circulation de chevaux | non |
| Campings à proximité | non |
| Commerce à proximité | Oui (restaurants) |
| Exploitations agricoles à proximité | oui |
| Espace naturel protégé à proximité | Oui (lac classé Natura 2000) |
| Pâturages à proximité | oui |
| Centre équestre à proximité | non |

# 8. Bilan des analyses ARS de 2007 à 2010

En France, l'eau des sites de baignade est contrôlée au minimum une fois par mois par les services de l'Agence Régionale de Santé (ARS). Sur les plages de Lac du Bourget gérées par la CALB, 2 analyses mensuelles minimum sont réalisées par l'ARS. La CALB réalise deux analyses complémentaires mensuelles en juillet et aout. Les résultats d'analyses ARS ont été récupérés pour les saisons balnéaires de 2007 à 2010 pour la plage de Châtillon.

## 8.1. Classement de la plage de Châtillon

| Plage de Châtillon | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|---|---|---|---|---|
| Classement | A | B | B | B |

**Tableau 2 : classement ARS de la plage (selon Directive 76/160/CEE)**

Légende

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| A | Bonne qualité | B | Qualité moyenne | | Non classé |
| C | Momentanément polluée | D | Mauvaise qualité | | |

Le classement est obtenu en fonction de la qualité bactériologique de l'eau de baignade. La norme actuelle se base sur l'étude de trois paramètres bactériologiques : coliformes totaux, entérocoques intestinaux et *Escherichia coli*.

La norme de la Directive 2006/7/CE qui s'appliquera au plus tard à la fin de la saison balnéaire 2015 tiendra compte uniquement des résultats des quatre dernières saisons balnéaires pour les paramètres entérocoques intestinaux et *Escherichia coli*.

Ces indicateurs sont spécifiques de la flore intestinale. Ils peuvent causer différentes pathologies sur les baigneurs comme des colites hémorragiques, de la fièvre, des vomissements, des gastro-entérites, des infections et inflammations.

Les bactéries *E.coli* et les entérocoques ne sont pas nécessairement pathogènes, mais leur présence en grand nombre dans un milieu aquatique indique l'existence d'une contamination fécale d'origine humaine ou d'animaux à sang chaud, et donc un risque épidémiologique potentiel.

La présence d'entérocoques est le témoin d'une pollution fécale potentielle d'origine plutôt animale. Dans ce cas, la source de pollution est à rechercher vers les activités économiques de type élevage ou vers des phénomènes de lessivage de sols agricoles.

La présence de bactéries E coli. est le témoin d'une pollution fécale potentielle d'origine plutôt humaine. Dans ce cas, la source de pollution est à rechercher vers des rejets de stations d'épuration.

La présence et le taux de concentration d'E Coli et d'entérocoques ne sont pas forcement liés . Plusieurs paramètres rentrent en jeu pour définir une corrélation entre les deux éléments : niveau de contamination, méthode d'analyse, origine de la pollution fécale…

**Tableau 3 : comparaison des normes relatives à la qualité des eaux de baignade**

| Paramètres microbiologiques | Réglementation actuelle **Directive 76/160/CEE** | | Réglementation future **Directive 2006/7/CE** | |
|---|---|---|---|---|
| | Guide | impérative | guide | impérative |
| Coliformes totaux (UFC/100ml) | 500 | 10 000 | / | / |
| *Escherichia coli* (UFC/100ml) | 100 | 2 000 | 500 | 900 |
| Entérocoques intestinaux (UFC/100ml) | 100 | ---- | 200 | 330 |

(UFC : Unité Formant Colonie)

La Directive 2006/7/CE introduit ainsi des valeurs impératives plus sévères sur uniquement les paramètres E.Coli et Entérocoques. Il s'agit ainsi de renforcer la prévention du risque sanitaire, notamment l'apparition de gastroentérites .

**Tableau 4 : limites de qualité pour le classement des eaux de baignade pour les eaux intérieures (Directive 2006/7/CE)**

| Paramètres | Excellente qualité | Bonne qualité | Qualité suffisante | Références analytiques |
|---|---|---|---|---|
| Entérocoques intestinaux (UFC/100 ml) | 200* | 400* | 330** | ISO 7899-1 ou 7899-2 |
| *Escherichia coli* (UFC/100ml) | 500* | 1000* | 900** | ISO 9308-3 ou 9308-1 |

Pour qu'une eau de baignade soit classée dans une catégorie donnée, il faut que les percentiles des résultats de dénombrement sur les deux indicateurs microbiologiques soient inférieurs aux valeurs seuils de la classe de qualité considérée.
*Evaluation au 95$^{ème}$ percentile des mesures microbiologiques pour les classes de qualité «Excellente» et «Bonne»
** Evaluation au 90$^{ème}$ percentile des mesures microbiologiques pour la classe de qualité «Suffisante»

Le percentile est défini comme la valeur partageant une série en cent parties distinctes.
La valeur au 90$^{ème}$ percentile supérieur de la fonction de la densité de probabilité des données est donnée par : $\text{antilog}_{10}$ ($\mu$ + 1,282$\sigma$) où $\mu$ est la moyenne arithmétique des valeurs $\log_{10}$ des dénombrements et $\sigma$ l'écart type des valeurs $\log_{10}$.
La valeur au 95$^{ème}$ percentile supérieur de la fonction de la densité de probabilité des données est donnée par : $\text{antilog}_{10}$ ($\mu$ + 1,65$\sigma$).

Les seuils de qualité tels que définis dans la directive 2006/7/CE ne correspondent pas à une évaluation du risque sanitaire **pour un échantillon unique**. L'Agence Française de Sécurité Sanitaire de l'Environnement et du Travail (AFFSET) a proposé un seuil applicable dans le cadre d'une surveillance active des eaux récréatives. Il a été ajouté dans le contrat de notre étude un seuil intermédiaire pour la présomption de contamination afin d'optimiser la gestion des zones de baignade en cas de valeurs élevées mais en deçà du seuil AFFSET d'interdiction de baignade. Ces seuils ont été utilisés pour le classement des résultats d'analyses joints en annexe

| | Bonne qualité | Présomption de contamination | Pollution avérée |
|---|---|---|---|
| E Coli (Seuils en équivalent germes/100 ml) | 0 à 900 | 900 à 1800 | >1800 |
| Entérocoques (Seuils en équivalent germes/100 ml) | 0 à 330 | 330 à 660 | >660 |

**Tableau 5 : valeurs seuils proposées par l'AFFSET pour un échantillon unique en eau douce**

## 8.2. Résultats d'analyses ARS de 2007 à 2010

Le tableau suivant présente les résultats d'analyses effectuées par la ARS pour la plage de Châtillon, ainsi que les résultats de classement. **Le point de prélèvement des services de l'ARS est situé aux coordonnées suivantes (Lambert) : X : 872664 Y : 2094451**




**Figure 10 : vue aérienne de la plage de Chatillon avec localisation du point de prélèvement ARS**

La plage de Châtillon a été classée A en 2007, et B en 2008, 2009 et 2010.

## Plage de Châtillon

**Tableau 6 : résultats ARS pour la plage de Châtillon**

| Date | *Escherichia coli* / 100ml | Entérocoques intestinaux / 100ml | Conformité Directive 76/160/CEE | Conformité Directive 2006/7/CEE |
|---|---|---|---|---|
| 04/06/2007 | <15 | <15 | bon | bon |
| 18/06/2007 | <15 | <15 | bon | bon |
| 02/07/2007 | 30 | <15 | bon | bon |
| 09/07/2007 | <15 | 15 | bon | bon |
| 16/07/2007 | **130** | <15 | moyen | bon |
| 23/07/2007 | <15 | <15 | bon | bon |
| 30/07/2007 | 15 | <15 | bon | bon |
| 13/08/2007 | <15 | <15 | bon | bon |
| 27/08/2007 | <15 | 15 | bon | bon |
| 16/06/2008 | <15 | <15 | bon | bon |
| 30/06/2008 | <15 | <15 | bon | bon |
| 15/07/2008 | 46 | 77 | bon | bon |
| 28/07/2008 | **270** | <15 | moyen | bon |
| 11/08/2008 | <15 | **250** | moyen | bon |
| 25/08/2008 | <15 | 77 | bon | bon |
| 15/06/2009 | <15 | 15 | bon | bon |
| 29/06/2009 | <15 | <15 | bon | bon |
| 15/07/2009 | 15 | 15 | bon | bon |
| 27/07/2009 | 15 | **130** | moyen | bon |
| 10/08/2009 | 15 | <15 | bon | bon |
| 24/08/2009 | <15 | 77 | bon | bon |
| 14/06/2010 | <15 | 15 | bon | bon |
| 28/06/2010 | <15 | <15 | bon | bon |
| 12/07/2010 | **130** | **200** | moyen | bon |
| 26/07/2010 | <15 | <15 | bon | bon |
| 09/08/2010 | 93 | 46 | bon | bon |
| 23/08/2010 | 30 | 61 | bon | bon |

L'eau est de bonne qualité lorsque les résultats sont inférieurs à la norme guide.
L'eau est de qualité moyenne lorsque le résultat obtenu pour un ou plusieurs germes est supérieur aux normes guides mais reste inférieur aux normes impératives.
L'eau est de mauvaise qualité lorsque le résultat est supérieur à la norme impérative

## 8.3. Comparaison des classements selon les deux directives

L'eau de baignade de la plage de Châtillon est régulièrement analysée par les services de l'ARS. Pour les quatre dernières saisons balnéaires, 28 échantillons ont été prélevés, ce qui permet d'effectuer le classement selon la Directive 2006/7/CE.

**Tableau 7 : calcul des percentiles pour les années 2007 à 2010**

| Plage de Châtillon | | |
|---|---|---|
| Percentile | *E.coli* | Entérocoques |
| 90ème | 67,37 | 88,07 |
| 95ème | 91,78 | 124,81 |

Les calculs du 95ème percentile pour les paramètres *E.coli* et entérocoques étant inférieurs aux valeurs seuils d'excellente qualité (respectivement 500 et 200 UFC/100 ml), l'eau de baignade est classée dans la catégorie « Excellente qualité ».

**Tableau 8 : classement de la plage de Châtillon selon les deux directives**

| Plage de Châtillon | | |
|---|---|---|
| | Directive 76/160/CEE | Directive 2006/7/CEE |
| Années | Classement | Classement |
| 2010 | B | Excellente qualité |

La plage de Châtillon est classée en « excellente qualité » selon la nouvelle méthode de calcul de la Directive 2006/7/CE.

## 8.4. Etude de l'influence de la pluviométrie sur la contamination de la plage de Châtillon

Lors des événements pluvieux, le ressuyage des chaussées et des toitures entraîne un flux de contamination bactériologique dans les réseaux d'eaux pluviales qui se retrouve alors dans le milieu récepteur.

Afin d'étudier l'influence de la pluviométrie sur la qualité des eaux de la plage de Châtillon, il a été effectué des corrélations entre les résultats des analyses ARS et CALB, et la pluviométrie journalière enregistrée par la station Météo-France située à Voglans (complétée le cas échéant par les données du pluviomètre de la station d'épuration d'Aix-les-Bains et celles disponibles sur www.meteociel.fr).

Saison 2007 :

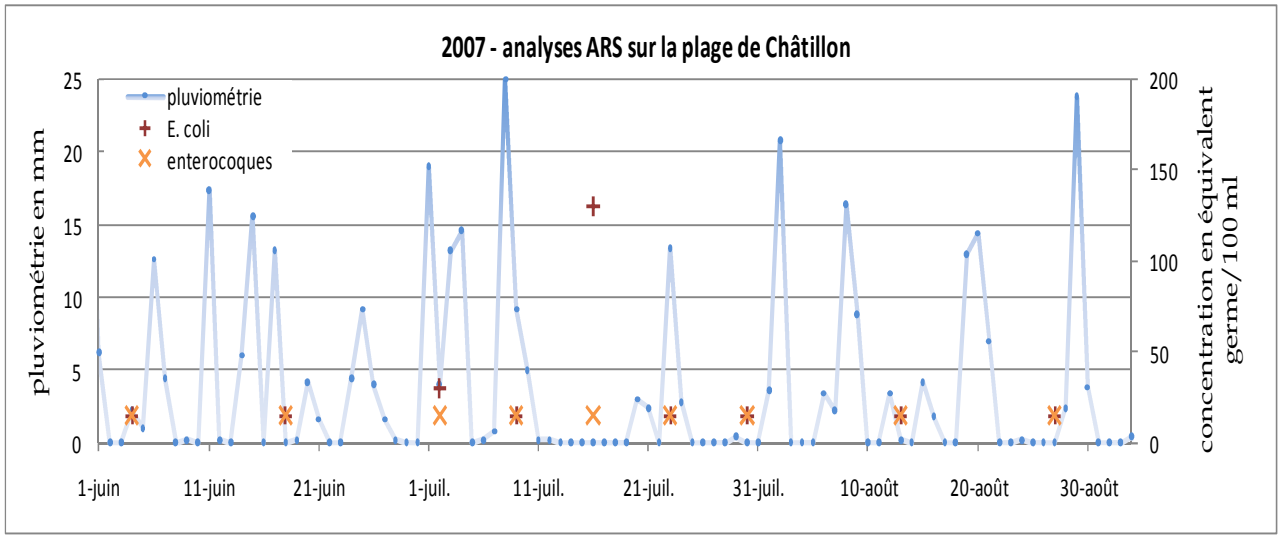



**Figure 11: analyses ARS en 2007**

Saison 2008 :

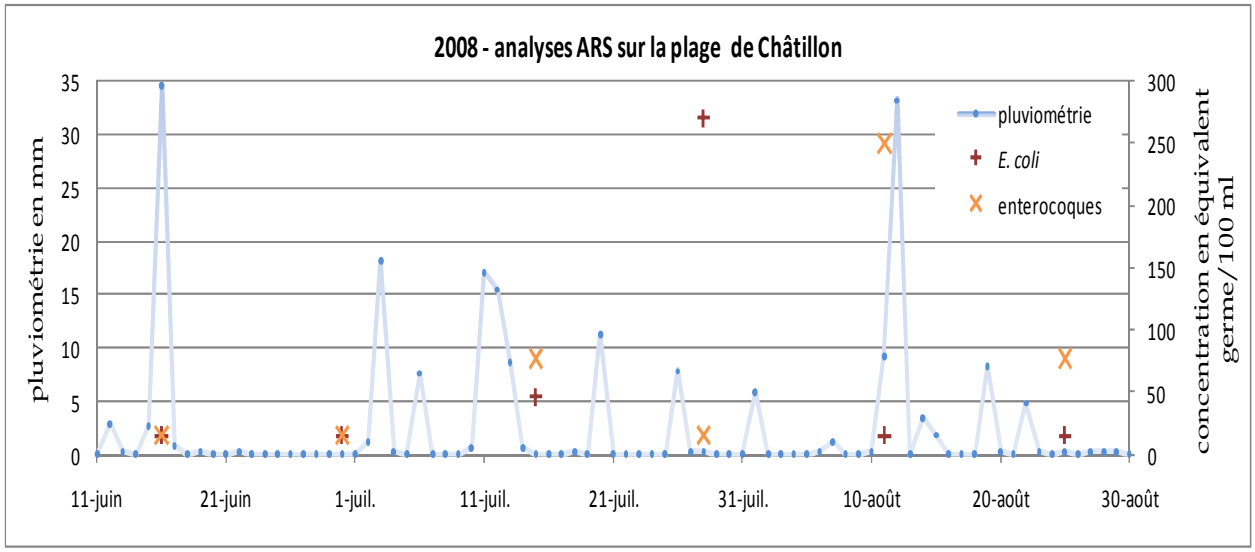



**Figure 12 : analyses ARS en 2008**

Saison 2009 :

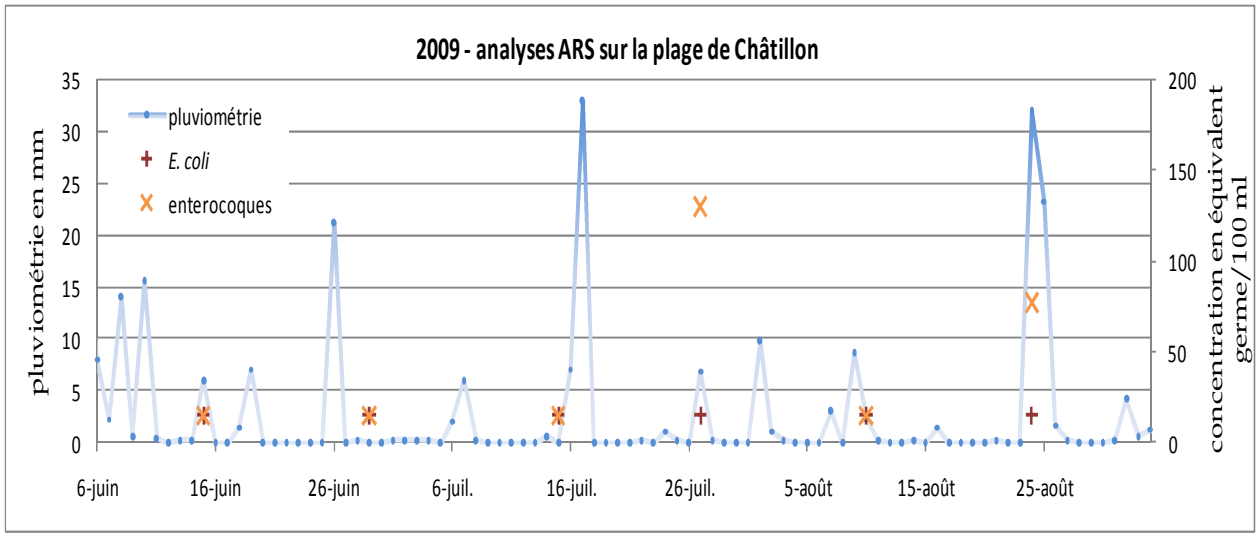



**Figure 13 : analyses ARS en 2009**

Saison 2010 :

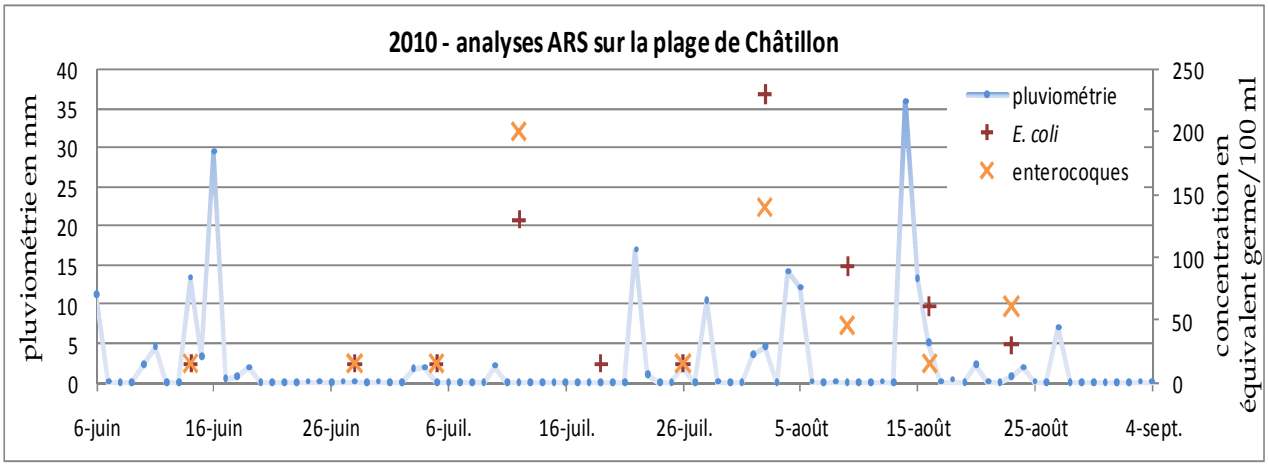



**Figure 14 : analyses ARS et CALB en 2010**

# Conclusion

On observe que la plupart des analyses dont les résultats en entérocoques et E Coli sont les plus élevés ont été effectuées suite à une journée de pluie. En revanche, inversement, tous les évènements pluvieux n'ont pas engendré de contamination. Aucune corrélation ne peut être donc faite entre évènements pluvieux et pollution bactérienne.

## 8.5. Potentiel de prolifération des macroalgues et potentiel de prolifération phytoplanctonique

La plage de Châtillon n'est pas touchée par la prolifération des macroalgues. (données CISALB)

Il a été constaté quelques épisodes de bloom de cyanobactéries (*Microcystis aeruginosa, Merismopedia trolleri*) sur le lac du Bourget (CISALB 2009), mais pas lors de la saison 2010.

Les cyanobactéries - également appelées cyanophycées, micro-algues, algues vertes, algues bleues, algues filamenteuses - sont des microorganismes se développant en eau douce comme en eau marine. Ces microorganismes peuvent proliférer rapidement (phénomène appelé bloom, efflorescence ou « fleur d'eau ») et conduire à l'apparition d'écumes en surface, surtout dans des eaux eutrophisées.

En France, la Direction Générale de la Santé (DGS) a mis en place un plan de surveillance et recommande l'interdiction de la baignade lors de présence d'écume ou d'une concentration dépassant 25 µg/l en microcystines (une toxine, à effet sur le foie, produite par certaines cyanobactéries). Un seuil de 100 000 cyanobactéries/ml déclenche la recherche et le dosage obligatoire de toxines. Un suivi renforcé est déclenché si l'on observe un changement visuel ou si le comptage dénombre plus de 20 000 cellules/ml, ou on détecte une évolution de la concentration en chlorophylle a.
Un rapport de l'OMS de 1999 donne une équivalence de 1 µg/l de chlorophylle a pour 2 000 cellules de cyanobactéries par millilitre.

| | Risque sanitaire faible | Risque sanitaire modéré | Haut risque sanitaire |
|---|---|---|---|
| Seuils en cellules/ml | <20 000 | 20 000 à 100 000 | > 100 000 |
| Seuils en µg/l de chlorophylle a | <10 | 10 à 50 | >50 |

**Tableau 9 : valeurs seuils utilisées pour les cyanobactéries**

Sur le lac du Bourget, le taxon dominant de la biomasse algale est *Planktothrix rubescens,* suivi par d'autres cyanobactéries appartenant à l'ordre des Chroococales (non-toxiques).
L'apparition de bloom de cyanobactéries est aléatoire. Aucun lien n'a été trouvé entre cette apparition et un ou plusieurs paramètres physico-chimiques de suivi : température de l'eau, concentration en phosphore…

Les cyanobactéries suivent un cycle tout au long de l'année :

- De février à avril : les concentrations sont faibles et réparties de façon homogène sur la verticale.
- De juillet à octobre : les cyanobactéries se concentrent à environ 15 à 18 m de profondeur avec un pic de concentration en septembre.
- Début octobre : la biomasse décroit rapidement
- De mi-octobre à février : les cyanobactéries sont entrainées progressivement vers le fond.

# DIAGNOSTIC DES RESEAUX

# 9. Diagnostic de l'assainissement des eaux usées

## 9.1. Station d'épuration

La station d'épuration de type biologique a une capacité nominale de 1 000 équivalent-habitants. Son milieu récepteur est le Canal de Chautagne. Le rejet de l'eau traitée est susceptible d'apporter une contamination bactérienne sur la zone de baignade. Cependant les analyses effectuées sur le milieu récepteur ne montrent pas de contamination.

## 9.2. Poste de relèvement des eaux usées

### Réseau d'eaux usées

La collecte des eaux usées sur la commune de Chindrieux est de type séparatif.

- Synoptique du réseau




**Figure 15: synoptique du réseau d'eaux usées sur Chindrieux**

- Sensibilité du réseau vis-à-vis des eaux parasites

Les eaux parasites incluent les eaux parasites de captage correspondant à un apport direct par les eaux de pluie, et les eaux parasites d'infiltration provenant des nappes.

L'infiltration des eaux parasites dans le réseau peut entrainer un risque environnemental suite au déversement d'eaux usées dans le milieu naturel dû à un dépassement de la capacité des installations de collecte.

## Analyse de la fiabilité des postes de relèvement adaptée de la méthode Galaté®

Deux analyses ont été réalisées sur les postes de relèvement :

- Une analyse technique déterminant une note technique par poste de relèvement.
- Une analyse environnementale représentant l'impact potentiel d'un rejet vers le milieu naturel.

Ces deux notes sont alors associées pour déterminer la criticité des postes de relèvement
L'analyse technique est composée de :

- Une analyse statique prenant en compte les équipements de ces postes de relèvement
- Une analyse dynamique basée sur les données de télésurveillance des postes de relèvement : temps de pompage, historique des alarmes. Ces données reflètent le fonctionnement des postes de relèvement.

Le tableau en annexe présente les éléments statiques et dynamiques pris en compte dans l'analyse de la criticité des postes de relèvement.

## Bilan des postes de relèvement

.

**Tableau 10: évaluation technique et environnementale des PR**

| Poste de relèvement | Note de Criticité | Note Technique | Note Environnementale |
|---|---|---|---|
| **PR 1** | 1 | 38 | 38 |
| **PR 2** | 1 | 38 | 13 |

Légende :
Aspect technique : bien équipé équipement classique sous-équipé

Aspect environnemental : risque mineur risque à ne pas négliger risque majeur

- Caractéristiques des postes sur la zone d'étude

**Tableau 11 : Caractéristiques de PR**

| PR | Année | Capacité nominale (m3/h) | HMT (mCE) | Télésurveillance | Groupe électrogène | Distance du rejet TP à la plage | Trop plein |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| PR 1 | 1988 | 22 | 15 | Oui | Non | Entre 500 et 1000 m | Oui |
| PR 2 | 1994 | 45 | 12 | Oui | Non | Entre 500 et 1000 m | Oui |

Les deux postes de relevage ne présentant aucun risque pour l'environnement. Ces ouvrages ne sont pas prioritaires en terme d'actions à mener pour les fiabiliser vis-à –vis des risques pour la qualité des eaux de baignade

## 9.3. Assainissement non collectif

Sur la commune de Chindrieux, il n'y pas d'installation en assainissement non collectif concernant la plage de Châtillon.

# 10. Diagnostic du réseau d'eaux pluviales et des cours d'eau

Les exutoires des ruisseaux et d'eaux pluviales sont susceptibles d'impacter la qualité de l'eau de baignade. Cela est accentué lors d'évènements pluvieux car les eaux de ruissellement se chargent des matières polluantes accumulées par temps sec sur les surfaces comme les chaussées et les toitures, et évacuent ainsi les différents rejets de l'activité humaine ou animale vers le milieu récepteur.

Plusieurs prélèvements ont été effectués par temps sec et temps de pluie. La qualité des eaux analysées au niveau des ruisseaux ou du réseau pluvial est évaluée avec les mêmes seuils que ceux proposés par l'AFFSET pour l'eau de baignade (cf chapitre 8.1). Pour le cas où plusieurs échantillons ont été prélevés, mais ne sont pas classés dans la même catégorie de qualité, l'analyse la plus pénalisante a été utilisée pour le classement.

Les résultats pour les paramètres *Escherichia coli* et entérocoques intestinaux obtenus par temps sec et temps de pluie ont été couplés avec la distance de l'exutoire à la plage ainsi qu'avec le débit mesuré ou estimé, pour obtenir une note permettant la hiérarchisation de ces apports. Cette note est associée à un code couleur :

risque mineur  risque à ne pas négliger  risque majeur

Les trois exutoires d'eau pluviale ou de cours d'eau apparaissant les plus prioritaires selon la méthode de classement appliquée sont décrits ci-après.

## Exutoire pluvial 2



Cet exutoire pluvial ne présente pas d'écoulement par temps sec. Les analyses effectuées par temps de pluie sont de mauvaise qualité.

Note de la SPC : **8,3** /100

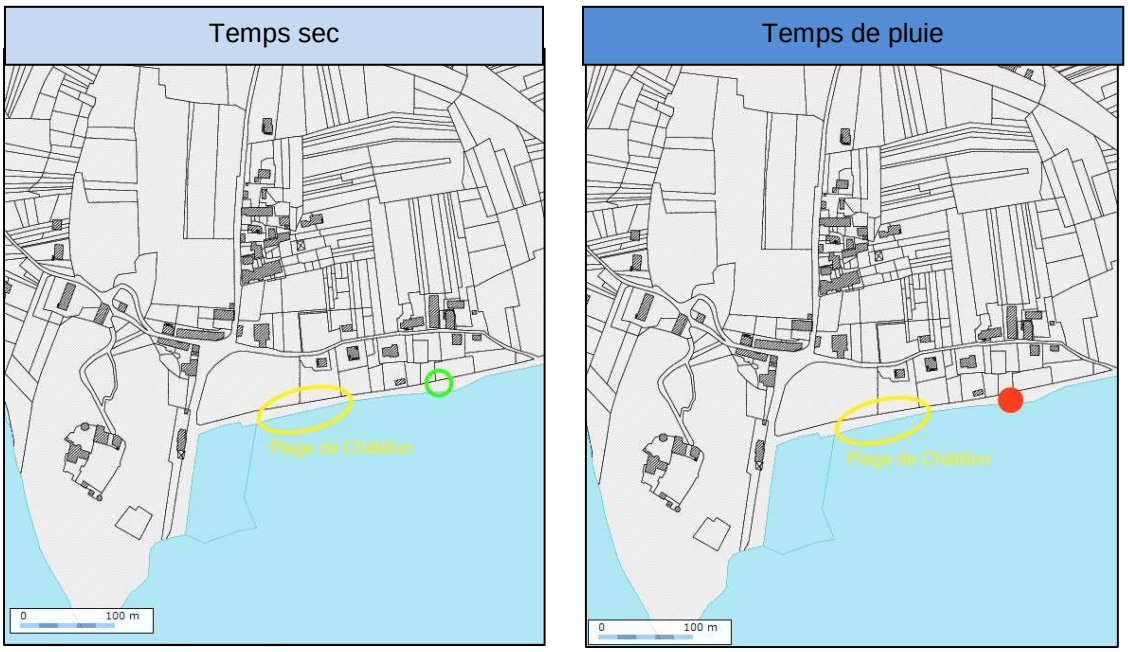



**Figure 16 : prélèvements sur l'exutoire pluvial 2**

## Exutoire pluvial 1



Exutoire pluvial 1

Cet exutoire pluvial ne présente pas d'écoulement par temps sec. Les analyses effectuées par temps de pluie sont de mauvaise qualité.

Note de la SPC : **6,7** /100

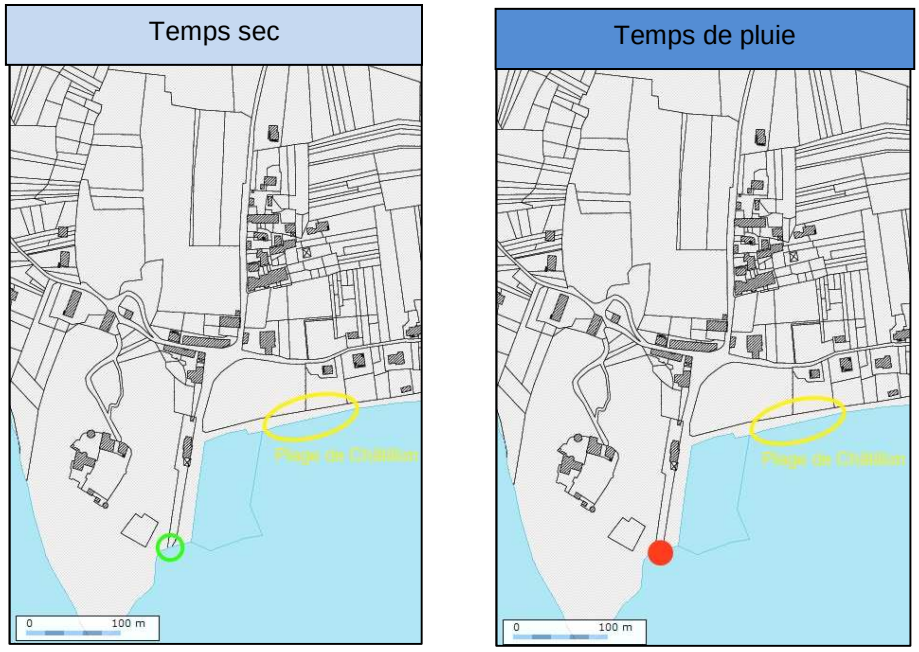



**Figure 17 : prélèvements sur l'exutoire pluvial 1**

## Canal de Chautagne

Ce canal est le milieu récepteur du rejet de l'eau traitée par la station d'épuration de Chindrieux.
Par temps sec et temps de pluie, aucune contamination bactériologique n'a été constatée à l'exutoire.

Note de la SPC : **4,4** /100

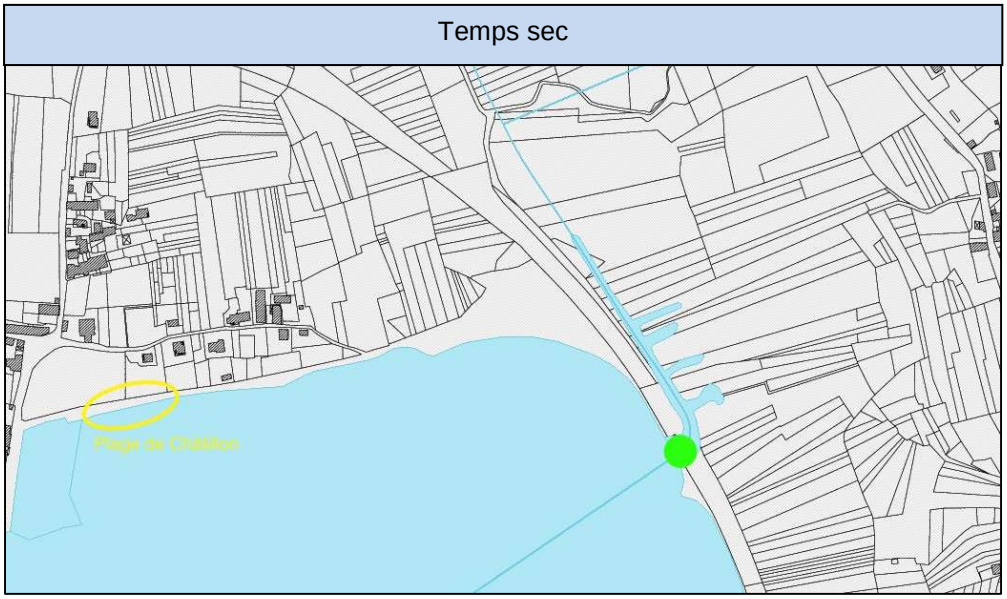



**Figure 18 : prélèvements sur le canal de Chautagne**

## Conclusion sur les rejets de cours d'eau et d'eau pluviale

Classement de priorité :

| | Note /100 | Coordonnées GPS | | Description |
|---|---|---|---|---|
| EP 2 | **8,3** | 05°50'48.6"E | 45°48'01.3"N | pluvial |
| EP 1 | **6,7** | 05°50'36.3"E | 45°47'55.8"N | pluvial |
| Canal de Chautagne | **4,4** | 05°51'10.2"E | 45°47'59.2"N | cours d'eau |

Les exutoires d'eau pluviale ou de cours d'eau ne sont pas à considérer comme prioritaires étant donnée leur faible note de criticité.
En effet, aucun écoulement par temps sec n'est constaté sur les deux exutoires, ce qui signifie que le réseau pluvial remplit correctement sa fonction. La présence de contamination bactérienne par temps de pluie n'est pas surprenante car le pluvial amène toujours de la pollution bactérienne en plus ou moins grande quantité provenant des lessivages de sol agricole ou urbain.





# BILAN DES SOURCES POTENTIELLES DE CONTAMINATION

Le diagnostic des différents réseaux d'assainissements et l'étude globale de l'environnement ont permis de recenser et de localiser les infrastructures représentant un risque potentiel de contamination des eaux de baignade. Ces sources potentielles de contamination ont été reportées en cartographie avec en indication la qualité des effluents arrivant au lac.

Les sources potentielles de contaminations sur le secteur d'étude sont :

- Les postes de relèvement
- Les rejets de trop-plein de la station d'épuration de Chindrieux
- Les rejets des exutoires d'eaux pluviales et du Canal de Chautagne
- Les sources potentielles de contamination de loisirs : activités liées aux ports
- Les zones agricoles (cultures, élevage…)
- Les déjections canines : elles peuvent être transférées par le réseau pluvial, du fait du ressuyage des chaussées par la pluie

Le profil de baignade de la plage de Chatillon ne fait pas apparaitre de sources potentielles de contamination prioritaires.

DEPARTEMENT DE LA SAVOIE

COMMUNE
DE CHINDRIEUX

EAUX DE BAIGNADE

SOURCES POTENTIELLES
DE CONTAMINATION

| IND | DATE | ETABLI PAR | VISA | NATURE DES MODIFICATIONS | DATE | VERIF / APPROU | VISA |
|---|---|---|---|---|---|---|---|
| 02 | 18/02/11 | SYNARES | SV. | AJOUT QUALITE EP | 18/02/11 | BAUMONT | BA |
| 01 | 22/10/10 | SYNARES | SV. | MODIFICATIONS | 22/12/10 | BAUMONT | BA |
| 00 | 22/09/10 | SYNARES | SV. | PLAN ORIGINAL | | CEYROT | |

ECHELLE : 1/5000
FORMAT : A1

**PLAGE DE CHATILLON**

CENTRE
DAUPHINE SAVOIE
284 rue de l'Eygala Centr'Alp B.P.31
38 341 VOREPPE CEDEX
Tel : 04 76 50 75 03
Fax : 04 76 50 53 22

PLAN n°310 05 - 01 - 050 - 005 - 02 | PLANCHE n°1 | INDICE : 02

CHINDRIEUX

LEGENDE
- QUALITE DES EAUX PAR TEMPS SEC ET TEMPS DE PLUIE
- BONNE QUALITE
- PRESOMPTION DE CONTAMINATION
- POLLUTION AVEREE
- PAS D'ECOULEMENT
- PAS DE PRELEVEMENT PAR TEMPS DE PLUIE
- PORT
- LOISIRS
- ACTIVITE SUSCEPTIBLE D'IMPACTER LA QUALITE DE L'EAU DE BAIGNADE
- ANC A FORT RISQUE
- ANC CONFORME
- ANC
- ZONES INDUSTRIELLES
- ZONES AGRICOLES
- POSTE DE RELEVAGE
- STATION D'EPURATION
- DEVERSOIR D'ORAGE
- PARKING
- EXUTOIRE RUISSEAU
- EXUTOIRE EAUX PLUVIALES
- EXUTOIRE EAUX USEES
- RESEAU D'ASSAINISSEMENT
- RESEAU D'EAUX PLUVIALES
- ZONE D'ETUDE
- LIGNE DE CRETE

cadre-chindrilleux.dgn 18/02/2011 16:12:47

# PRECONISATIONS

## 11. Plan d'actions

### 11.1. Mise en place d'indicateurs d'alerte

Les indicateurs d'alerte doivent permettre au gestionnaire des zones de baignade de pouvoir prendre des décisions concernant la santé des baigneurs lorsqu'un évènement est susceptible d'apporter une pollution temporaire sur les eaux récréatives.

Les postes de relèvement et les stations d'épuration sont susceptibles de rejeter de l'eau usée dans le lac en cas de surcharge de capacité ou en cas de défaillance technique.
Une communication au gestionnaire des informations en temps réel concernant un déversement d'eau usée par le trop-plein des postes de relèvement et des stations d'épuration doit être envisagée.

Par ailleurs, un suivi des cyanobactéries doit être envisagé en période estivale , le lac du Bourget étant sujet à l'apparition de bloom. Le cas échéant, une procédure d'information du gestionnaire et des baigneurs doit être établie.

### 11.2. Actions sur les postes de relevage

L'installation de réarmeurs automatiques permettrait le réenclenchement du disjoncteur suite à une coupure ou à une surtension électrique, et ainsi éviter un temps de latence pendant lequel peut survenir un déversement d'eau usée.

Il peut aussi être envisagé l'installation d'un groupe électrogène permettant de pallier les défauts d'alimentation électrique.

### 11.3. Actions sur le réseau d'eaux pluviales

<u>Actions préventives</u>

→ Un curage préventif des réseaux d'eaux pluviales peut être réalisé en début de saison balnéaire ainsi qu'un autre en milieu de saison balnéaire.

→ Le nettoyage des avaloirs d'eaux pluviales est aussi à préconiser.

→ L'installation de sites destinés à recevoir les déjections canines permettrait une meilleure qualité rejets d'eau pluviale.

# ANNEXES

Sommaire :


**Annexe 1 : Grille d'évaluation des postes de relevage**

**Annexe 2 : Grille d'évaluation des exutoires d'eau pluviale et de cours d'eau**

**Annexe 3 : Fiche de synthèse de la plage de Châtillon (à afficher obligatoirement au niveau de la plage)**

**Annexe 4 : Analyses réalisées**

## Annexe 1 : Grille d'évaluation des postes de relevage

| | | Grille de Criticité | | |

## Annexe 2 : Grille d’évaluation des exutoires d’eau pluviale et de cours d’eau

| Nom de la zone de baignade | Nom de la SPC | distance du milieu récepteur | | | | | Analyses par temps sec | | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | | 0 à 100 m | 100 à 200 m | 200 à 500 m | 500 à 1000 m | >1000 m | vert (bonne qualité) ou pas d'écoulement | orange (présomption de contamination) | rouge (pollution avérée) |
| | | 5 | 4 | 3 | 2 | 1 | 1,5 | 3 | 4,5 |
| Chindrieux | EP 1 | | X | | | | X | | |
| | EP 2 | X | | | | | X | | |
| | Canal de Chautagne | | | | X | | X | | |

| Nom de la SPC | Analyses par temps de pluie | | | débit (temps de pluie) | | | | note | |
|---|---|---|---|---|---|---|---|---|---|
| | vert (bonne qualité) | orange (présomption de contamination) | rouge (pollution avérée) | 0 à 5 l/s | 5 à 50 l/s | 50 à 100 l/s | >100 l/S | | |
| | 1 | 2 | 3 | 1 | 2 | 3 | 4 | | /100 |
| EP 1 | | | X | X | | | | 18 | 6,7 |
| EP 2 | | | X | X | | | | 22,5 | 8,3 |
| Canal de Chautagne | X | | | | | | X | 12 | 4,4 |

**Calcul :**

**Distance à la plage**
***analyse par temps sec**
***analyse par temps de pluie**
***débit**
**= note de l'exutoire**

**Annexe 3 : Fiche de synthèse de la plage de Châtillon ( à afficher obligatoirement au niveau de la plage)**

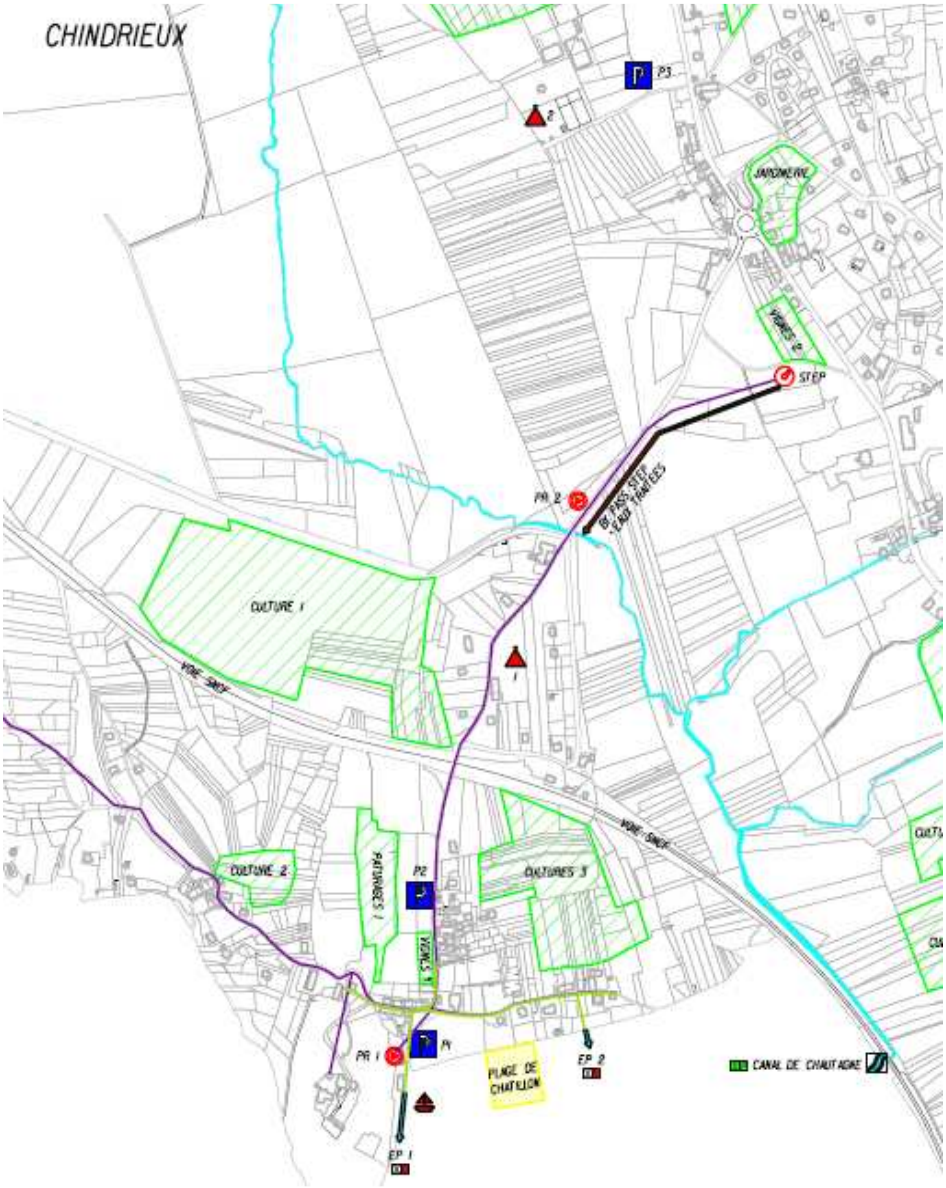
**Département : Savoie (73)**
**Commune : Chindrieux (73310)**
**Nom de la zone de baignade : Plage de Châtillon**

Profil élaboré le 10/02/2011

## Description de la zone de baignade

**Nature :** graviers
**Longueur :** 45 m
**Largeur :** 70 m
**Dates de la saison balnéaire :** surveillée en juillet et août
**Fréquentation :** 200 (données SDIS)
**Equipement :** poste de secours, toilettes, point d'eau potable, douche
**Accessibilité aux animaux :** non
**Occupation du sol :** zone agricole et forestière
**Population permanente :** 1 240 habitants
**Population estivale :** environ 1 250 habitants

## Inventaire des sources potentielles de pollution



| | |
|---|---|
| **Assainissement des eaux usées** | Surverses de postes de relèvement et de la station d'épuration |
| **Réseau pluvial et ruisseaux** | Lessivage des chaussées par temps de pluie |
| **Activité de loisirs** | Port, pédalos, ski nautique |
| **Zones agricoles** | Cultures, élevage |

## Historique de la qualité de l'eau de baignade

- **Classement de l'eau de baignade par l'ARS**

| Année | 2007 | 2008 | 2009 | 2010 |
|---|---|---|---|---|
| Classement | A | B | B | B |

A : Eau de bonne qualité – B : Eau de qualité moyenne – C : Eau pouvant être momentanément polluée – D : Eau de mauvaise qualité

- **Potentiel de prolifération des macroalgues :** la plage n'est pas touchée par les proliférations de macroalgues
- **Potentiel de prolifération du phytoplancton :** la prolifération en surface est modérée

## Situations à risque

| Rejet à risque | Situation à risque - Fréquence | Evaluation du risque |
|---|---|---|
| exutoire pluvial | Temps de pluie | Faible |
| Postes de relèvement | Temps de pluie ou incident | Faible |

## Plan d'action

| Actions à réaliser | Date de réalisation prévue |
|---|---|
| Curage préventif du réseau d'eaux pluviales avant la saison balnéaire | Non déterminée |
| Installation de réenclencheurs automatiques sur les postes de relevage | Non déterminée |
| Mise en place d'une procédure d'alerte en cas de problèmes techniques sur les ouvrages d'assainissement et/ou de bloom de cyanobactéries | Non déterminée |

## Annexe 4 : Analyses réalisées

| nom | date | heure du prélèvement | Pluviométrie des dernières 24 heures (mm) | résultat *E.coli* *(équivalent cellules/100ml)* | résultat entérocoques intestinaux (équivalent | qualité |
|---|---|---|---|---|---|---|
| ep 2 | 28/12/2010 | 15h20 | PLUIE | 120 | 420 | présemption de contamination |
| ep 2 | 06/01/2010 | 15h30 | 11 | 3 600 | 1 400 | pollution avérée |
| ep 1 | 06/01/2010 | 15h45 | 11 | ~1000 | ~120 000 | pollution avérée |
| Canal de Chautagne | 12/01/2011 | 09h30 | 11,8 | 230 | 150 | bonne qualité |
| Canal de Chautagne | 18/01/2011 | 14h45 | 0 | 190 | 83 | bonne qualité |